

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1712

présenté par

Mme Marcel, M. Clément, M. Delcourt, Mme Françoise Dumas, Mme Fabre, Mme Fournier-Armand, Mme Le Loch, M. Le Roch, Mme Massat et M. Villaumé

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« à l'exception de tout système liant une couleur à la qualité nutritionnelle de l'aliment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les systèmes issus du rapport remis fin 2013 au ministère de la Santé par le professeur Serge Hercberg président du Programme national nutrition santé (PNNS) qui vise à apposer une pastille verte sur les produits les moins riches en sucres, graisse ou sel et une pastille rouge sur les produits les plus gras, sucrés, salés seraient stigmatisant pour certains aliments comme de nombreux produits traditionnels et emblématiques de nos territoires (foie gras, fromages) dont certains sous signe officiel de qualité qui se retrouveraient étiquetés rouge.